



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de MOULÈS ET BAUCELS

Date de la convocation	16/03/2026	Séance du : 20/03/2026
	Votes : 15	
Présents : 14	Pour : 15	L'an Deux Mille Vingt-six, et le vingt du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CÉLÉRIER.
Absents : 0	Contre : 0	
Représentés : 1	Abstention : 0	

Étaient présents : Mmes S. BOEL, L. BOULANGER, N. DUCROS, P. FINIELS, S. JULIEN, C. OLESEN, Mrs D. CÉLÉRIER, J-M. CHABANEL, B. DESFOURS, B. MALLET, J-F. MOLIÈRES, W. PLAGNIOL, J. VIGNAL, R. VRIGNON

Absents représentés : Mme. B. DEFOSSEZ a donné procuration à M. D. CÉLÉRIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté par une abstention et quatorze voix pour.

Mr William PLAGNIOL est nommé secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n°2026_2003/07

Constitution de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la constitution de la commission d'Appel d'Offres.

Pour les collectivités territoriales, c'est l'article 22 du code des marchés publics qui fixe la composition de la commission d'appel d'offres.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, cette commission est composée du Maire, président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des membres suppléants doivent être élus, selon les mêmes modalités, en nombre égal à celui des titulaires.

Après vote sur les candidats annoncés, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

Président : M. Daniel CÉLÉRIER

Membres titulaires :

M. Jean-François MOLIÈRES
Mme. Carine OLESEN
M. William PLAGNIOL

Membres suppléants :

Mme. Bénédicte DEFOSSEZ
M. Bernard DESFOURS
Mme Stéphanie BOEL



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Moulès et Baucels, le 20 mars 2026

Le Maire,

Daniel CÉLÉRIER

